

Règlement intérieur des journées Passion Renault Sport

1 - Inscriptions

La capacité d'accueil est variable selon les Journées Passion Renault Sport. Les Participants sont invités à se référer à la documentation relative chacune des Journées Passion Renault Sport pour connaître le nombre de places disponibles.

Les demandes d'inscription sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Seules sont prises en compte les demandes d'inscription adressées par courrier postal, dûment documentées et accompagnées d'un chèque bancaire correctement établi à l'ordre de Renault Sport Technologies (ou depuis l'étranger, par virement bancaire) pour un montant correspondant aux droits d'inscription ainsi que du document « Attestation de Responsabilité / Recours » dûment documenté pour les journées sur circuit (journées circuit, stages de pilotage, journées nouveauté Renault Sport, journées spéciales). Toute demande d'inscription ne répondant pas à ces conditions sera retournée à son émetteur. Les inscriptions concernant des accompagnateurs simple passagers qui sont mineurs devront être accompagnées d'une autorisation signée de la/les personne(s) disposant de l'autorité parentale sur le mineur concerné (document « Autorisation parentale »).

L'Organisateur se réserve la faculté de refuser de façon discrétionnaire toute demande d'inscription émanant d'une personne n'ayant pas respecté le présent règlement intérieur ou ayant eu une conduite dangereuse ou contraire aux consignes données au cours d'une précédente Journée Passion Renault Sport.

Les demandes d'inscription arrivant après la date limite d'inscription précisée dans la documentation relative aux Journées Passion Renault Sport ne pourront être prises en considération que si elles répondent en tous points aux exigences du paragraphe précédent et sous réserve qu'il soit raisonnablement possible pour l'Organisateur de les prendre en compte malgré leur caractère tardif.

Le chèque bancaire joint à la demande d'inscription est encaissé à la date de survenance de la Journée Passion Renault Sport considérée.

2 - Annulation

Les Participants ont la faculté d'annuler leur inscription en informant l'Organisateur par courrier postal ou électronique (journées.passion@renault.com) avant la date limite des inscriptions précisée dans la documentation relative aux Journées Passion Renault Sport. Le chèque joint à leur demande d'inscription leur sera alors retourné à l'adresse mentionnée dans la demande d'inscription. (Pour les paiements effectués par virement bancaire depuis l'étranger, un relevé d'identité bancaire complet devra nous être adressé afin que nous puissions effectuer le remboursement)

L'Organisateur se réserve la faculté d'annuler la Journée Passion Renault Sport concernée à l'issue de la période d'inscription. Il en informera alors les Participants dans les meilleurs délais et au plus tard à la date mentionnée dans la documentation relative aux Journées Passion Renault Sport.

En outre, l'Organisateur se réserve la faculté d'annuler à tout moment les Journées Passion Renault Sport en cas de survenance d'un événement de force majeure.

En cas d'annulation, pour quelque cause que ce soit, l'Organisateur restituera sans délai aux personnes dûment inscrites le chèque joint à leur demande d'inscription. (Pour les paiements effectués par virement bancaire depuis l'étranger, un relevé d'identité bancaire complet devra nous être adressé afin que nous puissions effectuer le remboursement)

3 - Véhicules

Lorsque le déroulement des Journées Passion Renault Sport implique l'utilisation des véhicules des Participants (journées circuit, promenade touristique, etc...), ces véhicules doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- véhicules en conformité avec les dispositions du code de la route, et notamment les normes en matière de bruit,
- véhicules en bon état de fonctionnement,
- véhicules équipés à tout moment de pneumatiques en bon état (les pneus de compétition, slick ou pluie, sont interdits),
- véhicules munis de leurs documents administratifs (carte grise au nom du Participant ou attestation du propriétaire autorisant l'usage du véhicule par le Participant dans le cadre de la Journée Passion Renault Sport considérée),
- véhicules assurés,
- véhicules en conformité avec la réglementation en matière de contrôles techniques périodiques.

L'Organisateur se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler le respect de ces conditions à tout moment des Journées Passion Renault Sport. Il pourra notamment exiger la présentation de la carte grise au nom du Participant ou de l'attestation du propriétaire autorisant l'usage du véhicule par le Participant dans le cadre de la Journée Passion Renault Sport considérée, des attestations de contrôle technique et d'assurance en cours de validité.

Tout Participant dont le véhicule ne répondrait pas à l'ensemble des exigences ci-dessus, ou qui refuserait de se soumettre aux contrôles de l'Organisateur, pourra être refusé ou exclu à tout moment et sans délai, sans que cela puisse donner lieu à remboursement de tout ou partie des droits d'inscription.

Le fait qu'un véhicule accède à la piste n'emporte en aucune façon reconnaissance implicite de la part de l'Organisateur du respect des conditions visées au présent article.

4 - Permis de conduire

Tout Participant à une Journée Passion Renault Sport au cours de laquelle il est amené à conduire un véhicule, quel qu'il soit, devra être détenteur du permis de conduire B en cours de validité (sauf à ce que la documentation relative à la Journée Passion Renault Sport considérée précise expressément que cette condition n'est pas exigée). L'Organisateur se réserve le droit d'en exiger la présentation à tout moment.

A défaut de présentation du permis de conduire, le Participant considéré pourra être refusé ou exclu à tout moment et sans délai, sans que cela puisse donner lieu à remboursement de tout ou partie des droits d'inscription.

5 - Equipements

Lors de roulage sur circuit avec les véhicules des Participants, les pilotes et passagers doivent obligatoirement porter un casque d'une dimension appropriée et correctement attaché ; il est recommandé de porter des vêtements de sport adaptés. Aucun équipement mobile ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

6 - Sécurité

Les Journées Passion Renault Sport sont et doivent rester des moments conviviaux au cours desquels les Participants partagent une même passion, en toute sécurité. Il ne s'agit en aucune façon de compétition.

Les règles suivantes devront être strictement respectées par l'ensemble des Participants lors des Journées Passion Renault Sport impliquant l'usage de véhicules :

- la participation au briefing est obligatoire pour les Participants,
- à tout moment, les Participants doivent respecter les consignes de l'Organisateur,

- tout comportement dangereux ou contraire aux consignes peut entraîner l'exclusion immédiate de la Journée Passion Renault Sport considérée, sans que cela puisse donner lieu à remboursement de tout ou partie des droits d'inscription. L'Organisateur se réserve la faculté de refuser de façon discrétionnaire toute demande d'inscription émanant d'une personne n'ayant pas respecté le présent règlement ou ayant eu une conduite dangereuse ou contraire aux consignes lors d'une précédente Journée Passion Renault Sport.

Sur route ouverte :

- strict respect du code de la route.

Sur circuit :

- port de la ceinture obligatoire,
- nombre de personnes dans le véhicule limité à 2 (deux),
- strict respect des drapeaux,
- les dépassements doivent se faire uniquement dans les lignes droites, en respectant les consignes données lors du briefing en début de journée,
- le véhicule rattrapé doit se laisser dépasser par le véhicule rattrapant, qui doit attendre que le véhicule rattrapé lui cède le passage pour le dépasser,
- respect d'une distance de 40 mètres entre les véhicules,
- interdiction de rouler en sens inverse ou de faire une marche arrière,
- interdiction de s'arrêter sur la piste, dans les voies d'accélération et de décélération,
- vitres avant fermées,
- vitesse réduite dans les stands et sur le paddock (30 km/h).

L'Organisateur pourra interrompre de façon momentanée ou définitive le déroulement d'une Journée Passion Renault Sport si les conditions de sécurité l'exigent, sans que cela puisse donner lieu à remboursement de tout ou partie des droits d'inscription.

7 - Responsabilité

Les Participants ont connaissance des risques que peut présenter la conduite sportive sur circuit, y compris dans des conditions de sécurité optimales. L'Organisateur, ses partenaires ou leurs préposés ne peuvent être tenus pour responsables en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours des Journées Passion Renault Sport.

Les Participants renoncent par conséquent, en leur nom comme au nom de leurs ayant droits et de leurs subrogés, à tout recours à l'encontre de l'Organisateur, de ses partenaires, de leurs collaborateurs et de leurs assureurs en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours des Journées Passion Renault Sport.

A cet égard, ils s'engagent à signer sur simple demande de l'Organisateur la décharge de responsabilité dont un modèle figure sur le site www.renault-sport.com.

8 - Assurance

Les Participants doivent obligatoirement vérifier préalablement à tout accès à la piste avec leur véhicule que leur police d'assurance couvre bien ce type d'activité. A défaut, ils doivent impérativement souscrire une extension d'assurance.

9 - Caution

Pour les Journées Passion Renault Sport se déroulant sur circuit (stages de pilotage ou journées circuit), il peut être expressément exigé qu'un chèque de caution soit remis à l'Organisateur par chaque conducteur, avant tout accès à la piste. Cela est alors mentionné dans les documents relatifs aux Journées Passion Renault Sport concernées et les règles suivantes trouvent à s'appliquer en cas de dommages causés par un Participant aux autres véhicules et/ou aux installations de l'école de pilotage ou du circuit :

- le montant des dommages tel qu'évalué par l'école de pilotage ou par le circuit est supérieur ou égal au montant de la caution, l'intégralité de la caution est conservée par l'école de pilotage ou le circuit. Aucun montant supplémentaire ne sera exigé du Participant,
- le montant des dommages tel qu'évalué par l'école de pilotage ou par le circuit est inférieur au montant de la caution, seul le montant des dommages sera exigé du Participant.

10 - Accès aux sites

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux sites sur lesquels se déroulent les Journées Passion Renault Sport peut être refusé à toute personne non inscrite.

Les enfants de – 16 ans ainsi que les animaux, même tenus en laisse, peuvent ne pas être autorisés à accéder à tout ou partie des sites où se déroulent les Journées Passion Renault Sport. Il est recommandé de se renseigner préalablement (journees.passion@renault.com).

11 - Règlement

Le règlement intérieur des sites sur lesquels se déroulent les Journées Passion Renault Sport trouve à s'appliquer. Il appartient au Participant d'en prendre connaissance avant le déroulement de la Journée Passion Renault Sport à laquelle il participe.

L'Organisateur se réserve la faculté de modifier à tout moment le présent règlement.

L'envoi de la demande d'inscription emporte acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

12 - Images, communication

La prise de vue (photographies, vidéo...) est interdite dans l'enceinte des sites Renault, sauf accord exprès et préalable de l'Organisateur.

Les Participants acceptent que l'Organisateur prenne des images des Participants et des véhicules présents lors des Journées Passion Renault Sport et puisse diffuser ces images à travers le site www.renault-sport.com et/ou ses documents relatifs aux Journées Passion Renault Sport, quels qu'en soient les supports, formats et destinations. Les images des véhicules pourront être diffusées sans occultation des plaques d'immatriculation.

13 - Challenge

L'inscription à l'une quelconque des Journées Passion Renault Sport emporte participation au Challenge Journées Passion Renault Sport 2008 et vaut acceptation par les participants du règlement de ce challenge ainsi que de la publication de tout ou partie du classement provisoire ou définitif du Challenge (avec mention des noms, prénoms, points acquis et – en cas d'ex aequo – âge des participants) à travers le site www.renault-sport.com et/ou ses documents relatifs aux Journées Passion Renault Sport, quels qu'en soient les supports, formats et destinations.

14 - Carburant

Aucune distribution de carburant n'interviendra dans le cadre des Journées Passion Renault Sport. Il appartient aux Participants de s'approvisionner auprès des stations service de leur choix.

15 - Stationnement

Lors des Journées Passion Renault Sport, les véhicules devront être stationnés à l'emplacement qui sera désigné à cet effet par l'Organisateur.